



POWER CORPORATION
DU CANADA

Présentation aux investisseurs
Résultats du premier trimestre de 2020

Le 15 mai 2020

Déclarations prospectives, COVID-19 et mesures non conformes aux normes IFRS

Déclarations prospectives

Au cours de la rencontre d'aujourd'hui, les représentants de la Société peuvent, dans leurs remarques ou leurs réponses à des questions, faire des déclarations prospectives et les documents qui accompagnent leurs propos peuvent aussi en contenir.

Certains énoncés, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider l'auditeur/le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. L'auditeur/le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur les activités, les résultats et les dividendes de la Société et de ses filiales, de même que sur les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, la proposition de simplification de la structure de Pargesa et de Groupe Bruxelles Lambert (GBL), ainsi que l'incidence prévue de la réorganisation, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, les réductions de charges d'exploitation prévues, l'utilisation future des leviers de la société de portefeuille, le développement des plateformes de placement et le rachat proposé, par la Société et la Financière Power, de certaines catégories de leurs actions privilégiées de premier rang. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que celle liée à la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

L'auditeur/le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et des rachats d'actions privilégiées de premier rang de la Société et de la Financière Power, la réalisation avec succès de la proposition de simplification de la structure de Pargesa et de GBL et le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris le présent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Déclarations prospectives, COVID-19 et mesures non conformes aux normes IFRS (suite)

COVID-19

L'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques.

La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de cette situation, tout comme son incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

Mesures non conformes aux normes IFRS

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté une définition bonifiée de sa mesure du bénéfice non conforme aux normes IFRS, le bénéfice net ajusté. Ce changement cadre avec l'adoption, par Lifeco, du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) au premier trimestre de 2020 pour refléter l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de Lifeco. Lifeco définit le bénéfice fondamental comme le bénéfice net excluant l'incidence de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction, l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture, et certains éléments qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes de la société. La définition des ajustements inclut les autres éléments tels qu'ils étaient auparavant présentés par la Société ainsi que l'incidence sur Lifeco de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction et l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture. La définition des ajustements utilisée pour le bénéfice net ajusté a été adoptée pour améliorer la comparabilité des résultats entre les périodes de présentation de l'information financière et en prévision de la mise en œuvre, par Lifeco, des modifications comptables liées à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, le 1^{er} janvier 2023. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de l'adoption de cette mesure bonifiée.

La valeur de l'actif net est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour déterminer leur valeur. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur des actifs non consolidés de Power Corporation, moins sa dette nette et ses actions privilégiées. Les placements détenus dans des entités ouvertes (y compris Lifeco, IGM et Pargesa) sont évalués à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds d'investissement sont évalués selon la meilleure estimation de leur juste valeur par la direction. La valeur de l'actif net de Pargesa est établie en fonction des valeurs de marché actuelles des participations dans des sociétés ouvertes, majorée de la juste valeur des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des actions propres de GBL, moins la dette nette. Cette mesure présente à la direction et aux investisseurs la juste valeur de l'actif net de la société de portefeuille et aide le lecteur à déterminer la valeur de la société de portefeuille.

Certains termes financiers pouvant être utilisés dans des déclarations faites aujourd'hui ou dans les documents connexes, comme le bénéfice net ajusté, les ajustements, le bénéfice net ajusté par action, la valeur de l'actif net, la valeur de l'actif net par action et l'actif géré, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. La Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et analyser ses résultats, en vertu duquel ses participations dans ses filiales sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La présentation non consolidée n'est pas conforme aux normes IFRS. Se reporter au rapport de gestion annuel et au rapport de gestion intermédiaire le plus récent de la Société pour obtenir de plus amples renseignements, notamment la manière dont ces mesures sont établies, une explication de leur utilité et un rapprochement entre ces mesures non conformes aux normes IFRS et les résultats présentés conformément aux normes IFRS, lorsque des mesures conformes aux normes IFRS comparables existent.

Participants à la conférence téléphonique



R. Jeffrey Orr

Président et chef de la direction



Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA

Vice-président exécutif et chef des services financiers



Jocelyn Lefebvre

Vice-président du conseil d'administration, Pargesa Holding SA

Administrateur, Groupe Bruxelles Lambert

Fondateur et président, Sagard Europe

Faits saillants du premier trimestre de 2020

Sociétés ouvertes en exploitation

- Cette conférence téléphonique fait suite à des événements tenus récemment par nos sociétés ouvertes en exploitation.
- Pour toute demande d'information précise, les investisseurs sont priés de communiquer directement avec la société concernée.

	Événement/date	Ressource
 www.greatwestlifeco.com	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence téléphonique du T1 de 2020 ▪ Assemblée annuelle des actionnaires ▪ Communiqué de presse sur les résultats du T1 de 2020 	7 mai 2020 7 mai 2020 6 mai 2020 deirdre.neary@canadalife.com
 www.igmfinancial.com	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence téléphonique du T1 de 2020 ▪ Assemblée annuelle des actionnaires ▪ Communiqué de presse sur les résultats du T1 de 2020 	8 mai 2020 8 mai 2020 8 mai 2020 investor.relations@igmfinancial.com
 www.pargesa.ch	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale des actionnaires ▪ Communiqué de presse sur les résultats du T1 de 2020 	6 mai 2020 6 mai 2020 info@pargesa.ch
 www.gbl.be	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiqué de presse sur les résultats du T1 de 2020 ▪ Assemblée générale annuelle 	6 mai 2020 28 avril 2020 sgallaire@gbl.be

Faits saillants de Power Corporation pour le premier trimestre de 2020

- 13 février **La réorganisation de Power Corporation et de la Financière Power est complétée.**
- 20 février **Power Corporation initie son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.**
- 11 mars **Parjointco annonce son intention de simplifier la structure de Pargesa et de GBL.**
- 11 mars **Les sociétés du groupe de Power prennent des mesures immédiates en réponse à l'annonce d'une pandémie mondiale par l'OMS.**
- 6 au 8 mai **Great-West Lifeco, la Financière IGM, Pargesa et GBL annoncent leurs résultats du premier trimestre, qui reflètent l'incidence de la conjoncture actuelle liée à la COVID-19.**

Faits saillants financiers de PCC – T1 2020

- Le bénéfice net par action s'est chiffré à 0,36 \$, comparativement à 0,63 \$ au T1 de 2019.
- Le bénéfice net ajusté par action ⁽¹⁾ s'est chiffré à 0,62 \$, comparativement à 0,54 \$ au T1 de 2019.
- Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 44,75 ¢ par action, une hausse de 10,5 % par rapport au taux de 2019, et le calendrier des versements des dividendes a été devancé de deux mois.
- Au 31 mars 2020, la valeur de l'actif net par action ⁽²⁾ s'est établie à 30,79 \$, comparativement à 40,07 \$ au 31 décembre 2019 ⁽³⁾.

¹ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté une définition bonifiée de sa mesure du bénéfice non conforme aux normes IFRS, le bénéfice net ajusté. Ce changement cadre avec l'adoption, par Lifeco, du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) au premier trimestre de 2020 pour refléter l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de Lifeco. La définition des ajustements a été bonifiée pour inclure l'incidence sur Lifeco de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction et l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de l'adoption de cette mesure bonifiée. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à l'annexe de cette présentation et au rapport de gestion du premier trimestre de 2020.

² Mesure non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir une définition des mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du plus récent rapport de gestion de la Société.

³ Les données au 31 décembre 2019 sont calculées en fonction du placement de PCC dans CFP à la valeur de marché. Les données au 31 mars 2020 sont calculées selon une approche transitive reflétant la conclusion de la réorganisation de PCC/CFP et l'élimination de l'escompte de la société de portefeuille CFP.

Bénéfice par action de PCC

- Le bénéfice net ajusté par action ⁽¹⁾ a augmenté, passant de 0,54 \$ au T1 de 2019 à 0,62 \$ au T1 de 2020.
- Le bénéfice net par action a diminué, passant de 0,63 \$ au T1 de 2019 à 0,36 \$ au T1 de 2020.

	T1 2020	T1 2019	% d'un trimestre à l'autre
Financière Power			
Lifeco	0,52	0,55	(5,5) %
IGM	0,14	0,14	-
Pargesa	0,08	0,07	14,3 %
Activités propres de CFP	(0,11)	(0,09)	(22,2) %
	0,63	0,67	(6,0) %
Plateformes de placement			
China AMC	0,05	(0,04)	n.s.
	0,02	0,02	-
	0,70	0,65	7,7 %
Charges d'exploitation et autres charges	(0,06)	(0,08)	25,0 %
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(0,02)	(0,03)	33,3 %
Bénéfice net ajusté par action ⁽¹⁾	0,62	0,54	14,8 %
Ajustements			
Révision des hypothèses actuarielles ⁽²⁾	(0,07) ⁽³⁾	0,13	n.s.
Incidences liées aux marchés	(0,19) ⁽³⁾	(0,04)	n.s.
Bénéfice net par action	0,36	0,63	(42,9) %
<i>Nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation (en millions)</i>	560,2	466,0	

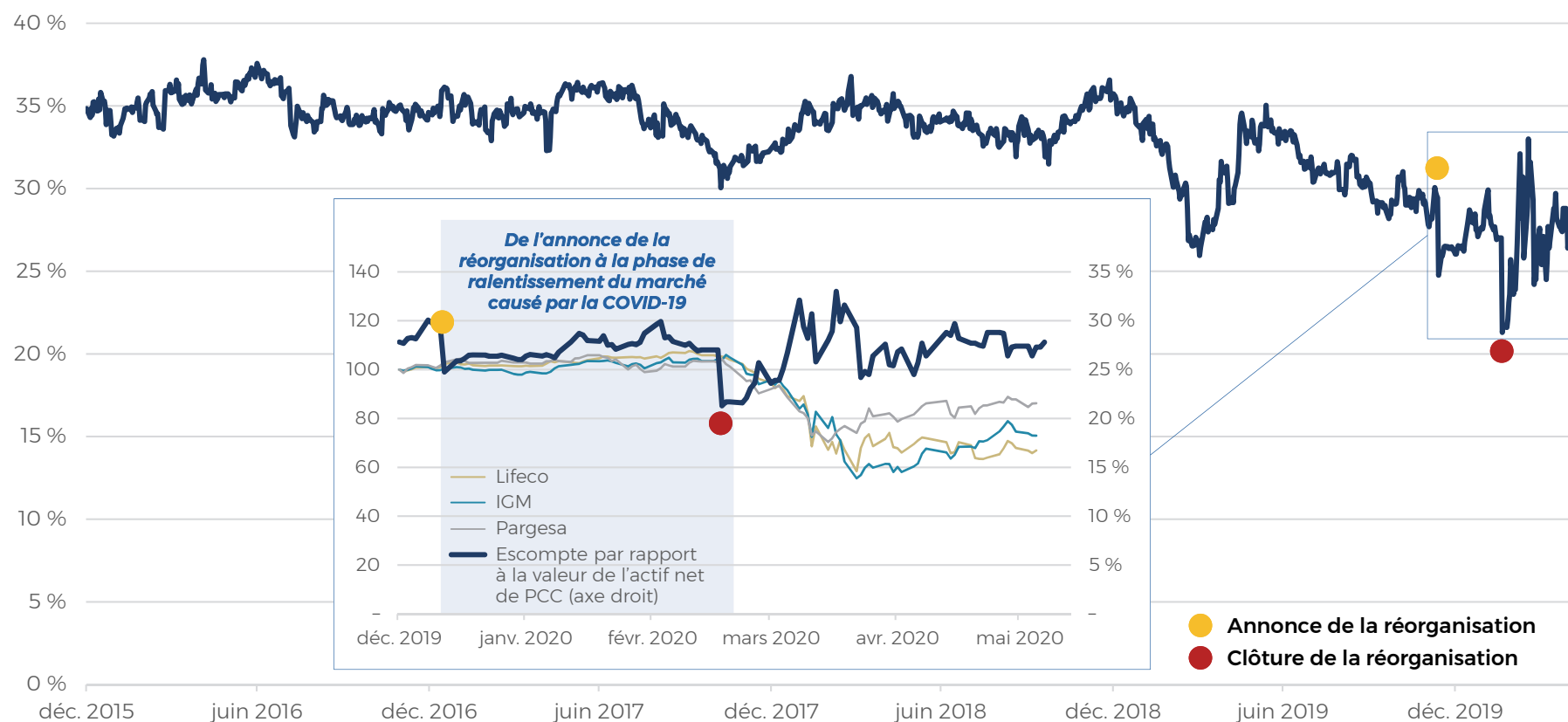
¹ Mesure non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir une définition des mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du plus récent rapport de gestion de la Société.

² Inclut les mesures prises par la direction de Lifeco.

³ Principalement attribuables à l'incidence de la COVID-19 sur Great-West Lifeco.

Valeur de l'actif net de PCC et escompte par rapport à la valeur de l'actif net

- Escompte moyen de 34 % entre la fin de 2015 et l'annonce de la réorganisation en 2019
- Escompte réduit à 21 % après la clôture de la réorganisation



Note : La valeur de l'actif net est une mesure non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir une définition des mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du plus récent rapport de gestion de la Société.

Mesures prises à l'échelle du groupe en réponse à la COVID-19

La santé et le bien-être de nos employés, de nos clients et de nos parties prenantes sont notre priorité.

Employés

- Transition rapide vers le télétravail en mars 2020
- Ressources additionnelles incluant des avantages sociaux, des formations et des programmes de santé virtuels supplémentaires
- Communications fréquentes pour renforcer notre priorité consistant à veiller à la santé et au bien-être des employés

Clients

- Maintien de la prestation de services aux clients en tirant parti de la technologie
- Communications accrues pour soutenir les clients, les informer et les tenir à jour
- Soutien aux clients pour réduire leur fardeau financier, notamment au moyen de réductions de primes et de reports de paiements hypothécaires

Collectivités

- Engagement à l'échelle du groupe afin de soutenir des organismes clés au sein des collectivités
- Concentration des contributions de PCC vers les besoins urgents en santé et en services sociaux
- Collaboration avec les autorités compétentes pour fournir des commentaires sur les mesures prises en matière de politiques publiques.

Capitalisation adéquate et maintien d'une solide position de liquidités pour le groupe de sociétés de PCC

- PCC détenait des liquidités de 1,4 G\$ au 31 mars 2020 ⁽¹⁾.
- Aucune dette significative arrivant à échéance avant 2033 au niveau de la société de portefeuille.
- Notation de crédit de A+ ⁽²⁾ et capacité d'accéder aux marchés financiers par le passé, peu importe le cycle.
- Suspension temporaire, à la fin de mars 2020, de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en raison des conditions du marché.

¹ Déduction faite des dividendes à verser et des dividendes à recevoir d'IGM; comprend les liquidités de CFP.

² Selon S&P Global Ratings.







Incidences et avantages de la réorganisation et des annonces connexes

- Structure d'entreprise simplifiée qui réduit la complexité organisationnelle
- Stratégie davantage ciblée mettant l'accent sur les services financiers
- Hausse de la valeur de l'actif net ⁽¹⁾ pour les anciens actionnaires de CFP
- Augmentation du flottant et liquidité accrue sur les marchés pour tous les actionnaires
- Hausse du bénéfice par action pour tous les actionnaires
- Augmentation du dividende par action de PCC versé au deuxième trimestre
- PCC devient plus facile à comprendre et à évaluer

¹ Mesure non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir une définition des mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du plus récent rapport de gestion de la Société.

Dégager une valeur accrue pour les actionnaires

Progrès par rapport à nos annonces de décembre 2019

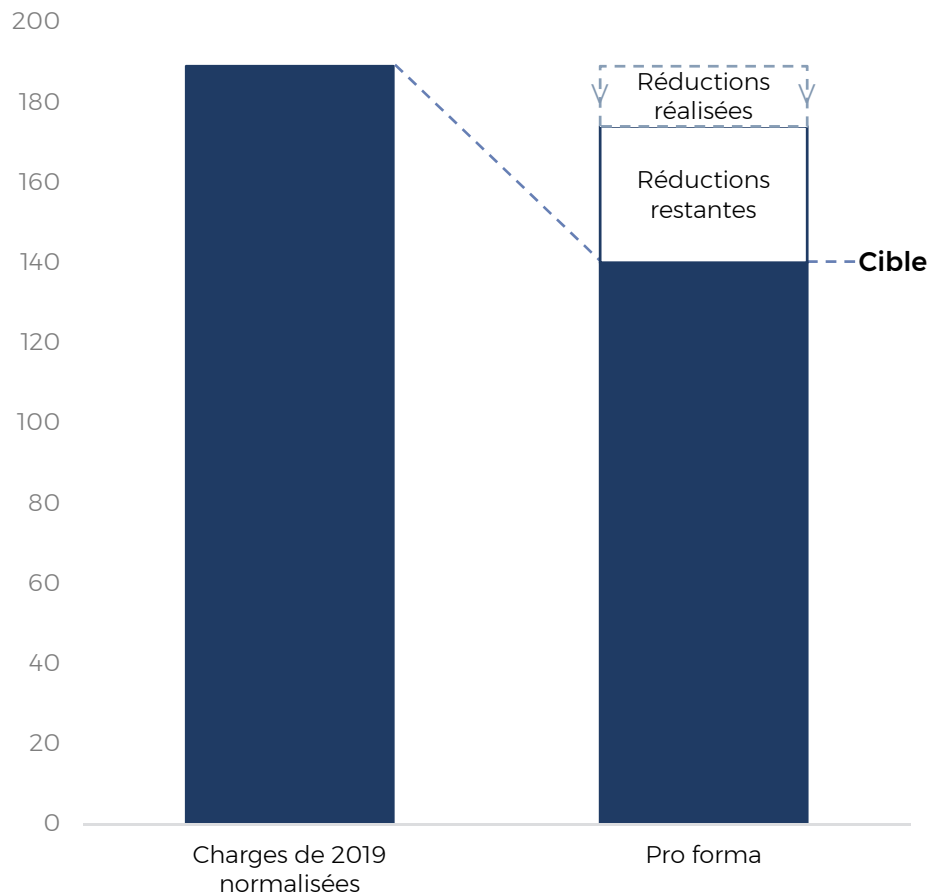
PCC et CFP ont proposé d'éliminer la structure comportant deux sociétés de portefeuille.	 La réorganisation a été complétée le 13 février 2020.
La famille Desmarais entend investir de nouveaux capitaux dans PCC.	 La famille Desmarais a acheté 6,0 millions d'actions privilégiées participantes.
Paul Desmarais, jr et André Desmarais prendront leur retraite et quitteront leurs fonctions de co-chefs de la direction. Ils conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration. R. Jeffrey Orr deviendra président et chef de la direction de PCC.	 Les changements au sein de la direction sont entrés en vigueur le 13 février 2020.
PCC a l'intention d'augmenter son dividende pour le faire passer de 40,50 ¢ à 44,75 ¢ par action et de devancer la date de versement de deux mois.	 Le 18 mars 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 44,75 ¢ par action, payable le 1 ^{er} mai 2020.
PCC a l'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.	 Un total de 7,4 millions d'actions rachetées à ce jour en 2020; l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a été suspendue compte tenu de la conjoncture actuelle du marché.
Améliorer davantage les communications avec les investisseurs.	 Lancement, aujourd'hui, des conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels.
Réduction des charges d'exploitation de 50 M\$ par année et des charges financières de 15 M\$ par année.	 Jusqu'à maintenant, des mesures mises en place permettant de réaliser 35 % des réductions des charges d'exploitation visées.
À l'avenir, la stratégie de PCC mettra l'accent sur les services financiers.	 Planification stratégique continue.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités procure de la flexibilité et génère de la valeur pour les actionnaires

- PCC a initié son offre publique de rachat dans le cours normal des activités le 20 février 2020.
- 7,4 millions d'actions ont été rachetées entre le 20 février 2020 et le 26 mars 2020.
 - 1,3 % des actions comportant des droits de vote limités étaient en circulation dans le flottant à la suite de la réorganisation.
- L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a été suspendue temporairement à la fin du mois de mars 2020 compte tenu des conditions du marché.
- Les droits à l'appréciation d'actions jumelées réglés en trésorerie ont été approuvés lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de PCC en mai 2020.

Réduction des charges d'exploitation

Jusqu'à maintenant, nous avons mis en place des mesures permettant de réaliser 35 % des réductions de charges d'exploitation visées.



- **Départ à la retraite des co-chefs de la direction et changements sur le plan de la gouvernance**
- **Élimination de certains des frais liés à une société ouverte qui se rapportaient à CFP**

Simplification de la structure de Pargesa et de GBL

Le 11 mars 2020, Parjointco N.V. a annoncé une offre proposant l'échange de 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa détenue par le public.

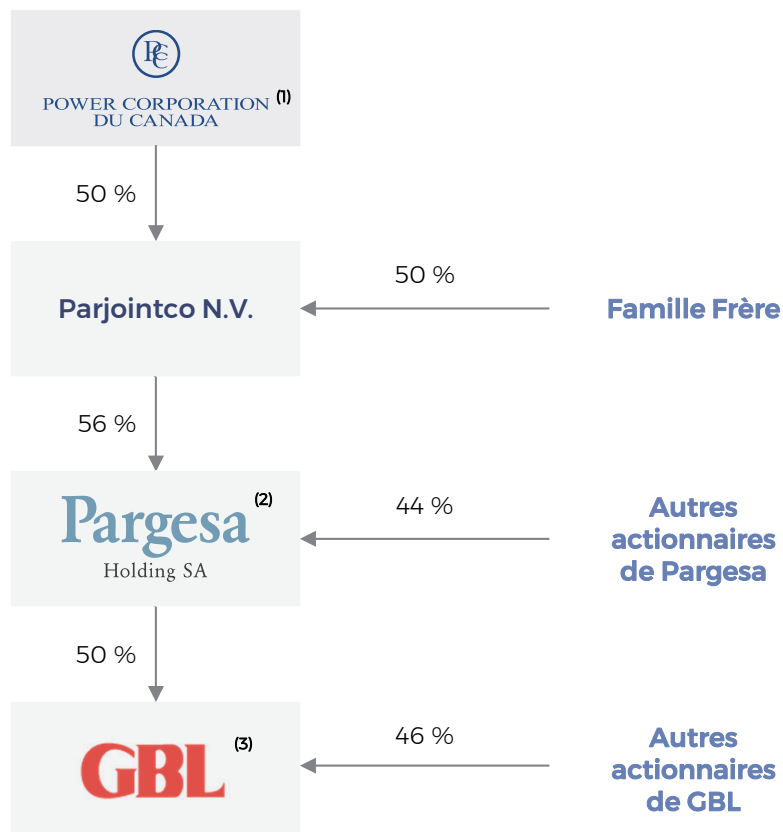
- Actuellement, l'actif de Pargesa se compose presque exclusivement de sa participation de 50 % dans GBL.
- Important escompte pour « double détention » au sein de Pargesa par rapport à sa valeur de l'actif net.
- L'opération proposée procure des avantages importants et une valeur pour les actionnaires de Pargesa, y compris la réception d'une prime implicite de 16 % ⁽¹⁾.
- Le conseil d'administration de Pargesa a recommandé à l'unanimité l'acceptation de cette offre.
- L'opération est assujettie à l'acceptation des actionnaires à l'égard d'au moins 90 % des droits de vote ⁽²⁾.
- L'opération d'échange concernant Pargesa/GBL devrait être complétée au quatrième trimestre de 2020.

¹ Selon les cours de clôture des actions de Pargesa et de GBL au 11 mars 2020.

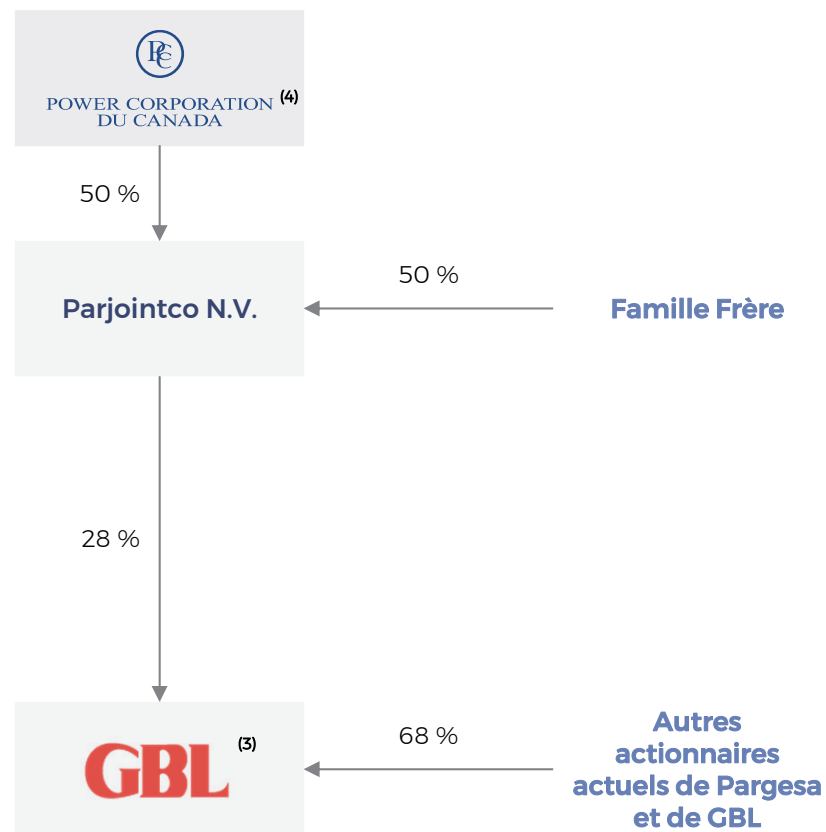
² La période d'acceptation a commencé le 8 mai 2020 et se terminera le 8 juin 2020. Une deuxième période de règlement commencera le 15 juin 2020 et se terminera le 26 juin 2020, au besoin.

Structure actuelle et pro forma de Pargesa et de GBL

Actuelle



Pro forma



¹ PCC détient une participation indirecte de 14 % dans GBL (50 % x 56 % x 50 %).

² Le capital social de Pargesa comprend 0,3 % d'actions propres.

³ Le capital social de GBL comprend 4 % d'actions propres.

⁴ PCC détient une participation indirecte de 14 % dans GBL (50 % x 28 %).

Valeur de l'actif net de GBL

Un portefeuille affichant une solide performance opérationnelle et un profil de risque et de liquidité de grande qualité

- Valeur de l'actif net par action de 98,38 € au 31 mars 2020, comparativement à :

- 126,11 € au 31 décembre 2019
- 100,35 € au 31 décembre 2018

- Actuellement, la participation de PCC dans GBL est détenue par l'entremise de sa participation de 28 % dans Pargesa. Dans la structure pro forma post-réorganisation, la participation de PCC dans GBL sera de 14 %.

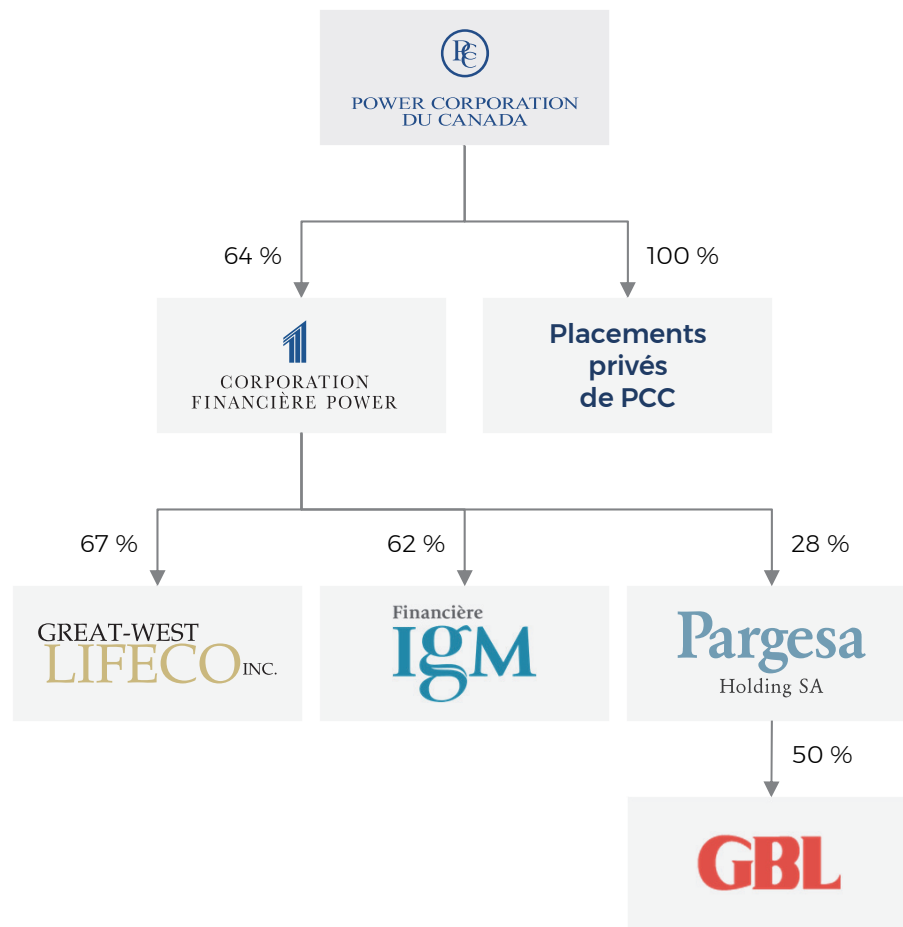
	% du capital	Valeur au 31 mars 2020 (en M€)	Quote-part revenant à PCC de la valeur (en M€) ⁽¹⁾
Placements dans des sociétés fermées et ouvertes			
SGS	18,93 %	3 033	437
adidas	6,84 %	2 823	407
Pernod Ricard	7,49 %	2 575	371
LafargeHolcim	7,57 %	1 558	224
Umicore	17,99 %	1 412	203
Imerys	54,09 %	984	142
Webhelp	63,74 %	867	125
CEA	8,51 %	288	41
Ontex	19,98 %	262	38
Parques Reunidos	23,00 %	235	34
Autres		150	22
Sienna Capital		1 721	248
Portefeuille		15 908	2 291
Actions propres		414	60
Dette brute		(2 830)	(408)
Trésorerie/quasi-trésorerie/négociation		2 383	343
Valeur de l'actif net		15 875	2 286
Valeur de l'actif net par action (en euros)		98,38	98,38

¹ Quote-part revenant à PCC de la valeur en fonction d'une participation de 14 % selon une approche transitive.

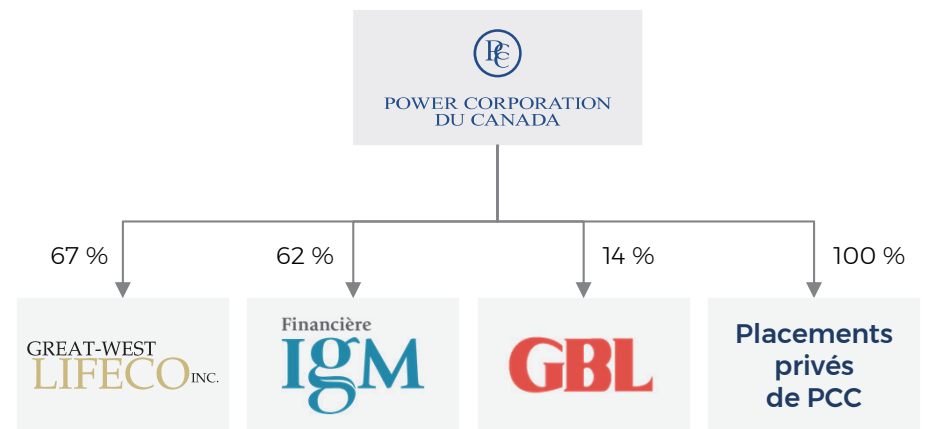
Simplification de la structure du groupe Power

Grâce à la réorganisation de PCC/CFP, et en supposant que la réorganisation de Pargesa/GBL reçoive les approbations requises, la structure de PCC aura grandement été simplifiée au cours des derniers trimestres.

Avant la réorganisation de décembre 2019



Pro forma



Développement des plateformes de placement de PCC

- Nous exerçons nos activités dans des catégories d'actifs où nous pouvons générer un avantage concurrentiel.
- Nous mobilisons et gérons des capitaux engagés principalement par des tiers, et Power agit à titre de fournisseur de capitaux de lancement.
- En tant que gestionnaire d'actifs, nous visons à montrer notre capacité à atteindre la rentabilité dans un délai raisonnable, de façon à accroître le rendement obtenu sur nos capitaux de lancement.
- Nous créons des synergies avec nos différentes sociétés en exploitation en mettant en place des ententes de distribution mutuellement avantageuses pour les aider à servir leurs clients ou à répondre à leurs besoins à l'égard de leur propre bilan.

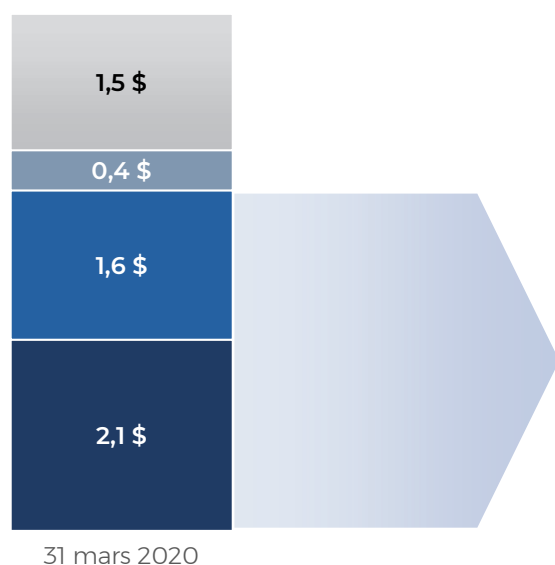


Plateformes de placement établies affichant une croissance du capital de tiers

- Actif géré de 3,7 G\$ au 31 mars 2020, dont une tranche de 2,1 G\$ provenant de PCC
- Engagements non capitalisés additionnels de 1,9 G\$, y compris une tranche de 1,5 G\$ provenant de tiers

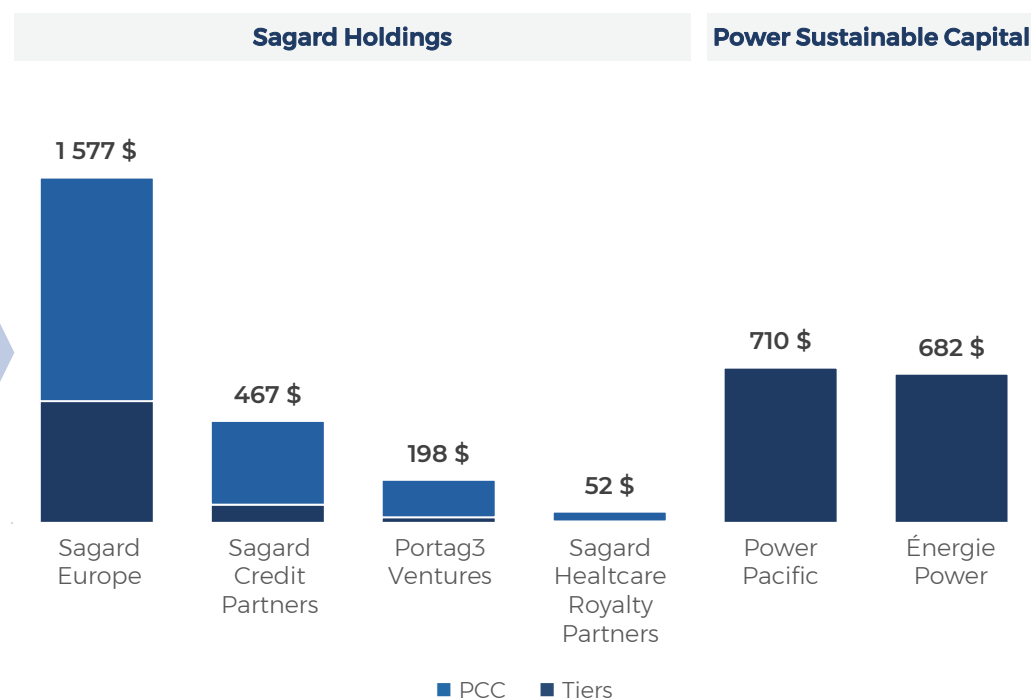
Actif géré et engagements non capitalisés (en G\$)

Total : 5,6 G\$



Actif géré par fonds (en M\$)

Total : 3,7 G\$



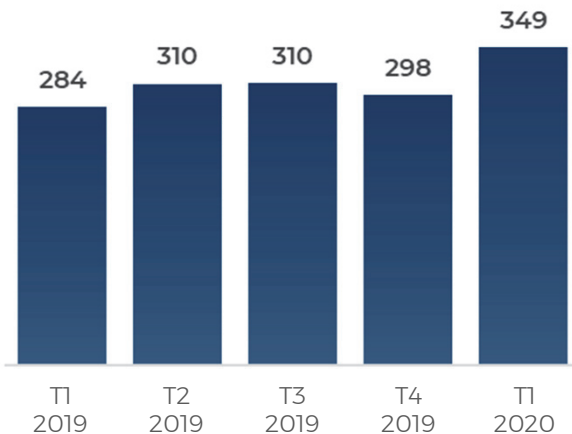
■ Non capitalisés - Tiers ■ Non capitalisés - PCC
 ■ Actif géré - Tiers ■ Actif géré - PCC

Note : Montants convertis en dollars canadiens selon les taux de change par rapport à l'euro et au dollar américain en vigueur le 31 mars 2020. Les tiers comprennent les entreprises associées, y compris Lifeco, IGM et Pargesa, de même que des engagements de la direction.

- Profit net de 349 millions RMB¥ au T1 de 2020, comparativement à 284 millions RMB¥ au T1 de 2019, soit une augmentation de 23 %.
- La quote-part revenant à PCC du bénéfice de China AMC s’est chiffrée à 9 M\$ au T1 de 2020, comparativement à 7 M\$ au T1 de 2019.
- Le marché des actions chinoises est revenu aux niveaux d’avant la crise de la COVID-19 plus tôt que la plupart des marchés mondiaux.

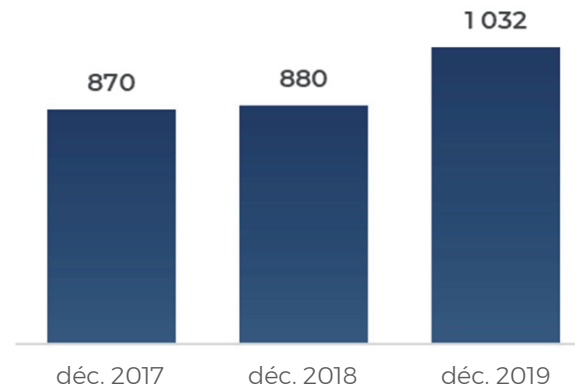
Profit net

(en millions RMB¥)



Actif géré ⁽¹⁾

(en milliards RMB¥)



Performance du marché



Apport de 703 M\$ à la valeur de l’actif net de PCC au 31 mars 2020

¹ En excluant l’actif géré des filiales.

Entreprises autonomes

PCC continuera de gérer ces entreprises autonomes afin de réaliser de la valeur au fil du temps.

Peak
Achievement
Athletics

lumenpulse[™]

 **GP**
STRATEGIES



Apport de 660 M\$ à la valeur de l'actif net de PCC au 31 mars 2020

Sommaire

- **Les sociétés du groupe de Power ont bien réagi face à la crise de la COVID-19**
- **Progrès importants réalisés à l'égard des annonces liées à la réorganisation**
- **Annnonce et lancement de l'offre de Parjointco visant à simplifier la structure de Pargesa et de GBL**
- **Mise en œuvre d'une stratégie plus ciblée, mettant l'accent sur les services financiers et sur le développement accru des plateformes de gestion d'actifs alternatifs**

Réorganisation – choix relatif au report d'impôt

La date d'échéance pour choisir un report d'impôt relativement à la réorganisation a été reportée au 31 octobre 2020.

- Pour les anciens actionnaires de CFP qui ne détenaient pas leurs actions de CFP dans un compte libre d'impôt, l'acquisition des actions de CFP par PCC en février 2020 donnerait normalement lieu à un gain (ou à une perte) imposable.
- Les anciens actionnaires de CFP peuvent choisir, de concert avec PCC, de reporter la totalité ou une partie de ce gain.
- Pour faire un choix relativement au report d'impôt avec PCC, l'information nécessaire doit être soumise par l'entremise de l'outil d'aide pour effectuer un choix fiscal, accessible sur le site Web de PCC.
- La date limite pour soumettre l'information requise à PCC, initialement fixée au 13 juin 2020, tel qu'il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 10 janvier 2020, a été repoussée au 31 octobre 2020.

Questions

Annexes

Abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent rapport :

adidas	adidas AG	Pargesa	Pargesa Holding SA
China AMC	China Asset Management Co., Ltd.	Parjointco	Parjointco N.V.
Énergie Power	Corporation Énergie Power	Parques Reunidos	Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A.
Financière Power ou CFP	Corporation Financière Power	Portag3 Ventures	Portag3 Ventures Limited Partnership
G\$	Milliards de dollars	Power Corporation ou PCC	Power Corporation du Canada
GBL	Groupe Bruxelles Lambert	Power Pacific	Gestion d'investissements Power Pacific Inc.
GEA	GEA Group	Power Sustainable Capital	Capitaux durables Power Inc.
IFRS	Normes internationales d'information financière	Sagard Europe	Sagard SAS, Sagard II, Sagard 3 et Sagard 4
IGM ou Financière IGM	Société financière IGM Inc.	Sagard Healthcare Royalty Partners	Sagard Healthcare Royalty Partners, LP
LafargeHolcim	LafargeHolcim Ltd	Sagard Holdings	Sagard Holdings ULC
Lifeco	Great-West Lifeco Inc.	SGS	SGS SA
Lion	La compagnie électrique Lion	TSX	Bourse de Toronto
Lumenpulse	Lumenpulse Group Inc.	Umicore	Umicore, NV/SA
M\$	Millions de dollars	Webhelp	Groupe Webhelp
Ontex	Ontex N.V.		

Valeur de l'actif net

(en M\$)	31 mars 2020
Sociétés ouvertes	
Great-West Lifeco	15 078 \$
Financière IGM	3 454
Pargesa	2 218
	20 750
Plateformes de placement	
Sagard Holdings ⁽¹⁾⁽²⁾	280
Sagard Europe ⁽¹⁾	551
Power Pacific ⁽¹⁾⁽²⁾	710
Énergie Power	682
	2 223
Comptabilisés à la valeur comptable	
China AMC ⁽³⁾	703
Autres placements	524
Autres actifs	383
	1 610
Entreprises autonomes	660
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	1 381
Valeur de l'actif brut	26 624 \$
Passifs et actions privilégiées	(5 807)
Valeur de l'actif net	20 817 \$
Actions en circulation (en millions)	676,1
Valeur de l'actif net par action (en \$)	30,79 \$

Note : La valeur de l'actif net est une mesure non conforme aux normes IFRS. Pour obtenir une définition des mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du plus récent rapport de gestion de la Société.

¹ Les sociétés de gestion des fonds d'investissement sont présentées à leur valeur comptable, conformément aux normes IFRS.

² Un montant en trésorerie de 277 M\$ lié à Sagard Holdings et à Power Pacific a été inclus dans leur juste valeur.

³ Évalué à la valeur comptable conformément aux normes IFRS.